

**Consultation du Conseil politique de la
Commission Méditerranée de Cités et
Gouvernements Locaux Unis (CGLU) sur la
révision de la Stratégie Méditerranéenne pour le
Développement Durable (SMDD)**



Dans le cadre de la révision de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) placé sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le Centre d'Activités Régionales Plan Bleu (CAR/PB) – qui appuie le secrétariat technique de ce processus – tient à consulter l'ensemble des acteurs susceptibles d'agir en faveur d'un développement plus durable dans les pays du bassin méditerranéen. Cette large consultation vise à donner une inflexion plus concrète à la stratégie révisée et à faciliter à terme son appropriation.

C'est ainsi que la Commission Méditerranée de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) qui rassemble les autorités locales et régionales des pays riverains de la Méditerranée s'est engagée dans le processus de révision de la SMDD. L'objectif de cet engagement est de faire entendre les points de vue des élus locaux et régionaux sur cette stratégie qui pourra leur procurer un cadre d'action pour leurs politiques de développement durable et plus largement pour toutes les politiques sectorielles liées à ce dernier.

Saisissant l'opportunité offerte par une réunion des élus locaux et régionaux méditerranéens sur le climat et d'une rencontre du Conseil politique de la Commission Méditerranée de CGLU, le 11 décembre 2014 à la Villa Méditerranée à Marseille, le Plan Bleu et le secrétariat de la Commission Méditerranée de CGLU ont organisé une consultation directe de 11 élus venus de 7 pays des trois rives méditerranéennes avec pour objectifs :

- D'informer les élus sur ce processus et son état d'avancement et les sensibiliser sur cet outil qui sera à leur disposition en 2016 ;
- De faire remonter le point de vue des élus locaux et régionaux, acteurs incontournables du développement durable sur les axes et priorités stratégiques retenus et en particulier sur l'axe « villes durables » ;
- De faire émerger des suggestions d'actions concrètes envisageables aux échelles locale et régionale.

Intervention de Julien LE TELLIER, chargé de mission « Approches territoriales », Plan Bleu

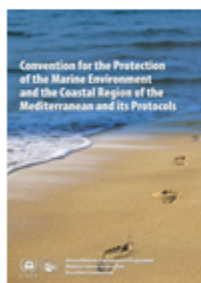
Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs, je me présente rapidement : Julien Le Tellier, chargé de mission « Approches territoriales » au Plan bleu, je suis mobilisé sur le processus de révision de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD).

Nous avons prévu, en étroite collaboration avec Catherine SIMO, une présentation PowerPoint dont vous avez copie entre les mains. Je vous propose de balayer rapidement quelques diapositives pour compléter le diaporama présenté ce matin par le directeur du Plan bleu, Hugues RAVENEL, et Stéphane SIMONET, expert thématique en charge de l'axe Climat.

Si vous êtes d'accord, j'aimerais que nous entrons en détail sur les résultats concernant l'axe thématique n°4 sur les villes durables et la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), à travers l'exposé d'une série de problématiques prioritaires et d'une série d'orientations stratégiques associées. J'aimerais profiler cette séance sous la forme d'un exercice de consultation de représentants élus de collectivités territoriales, qu'elles soient villes ou régions, en vue de remplir certaines « cases vides » pour des actions pouvant être développées à l'échelle locale. Les actions à l'échelle locale peuvent être soit des actions existantes que vous avez impulsées ou que vous mettez en œuvre dans vos territoires, soit des actions de coopération décentralisée entre collectivités territoriales, soit des actions que vous aimeriez voir concrétisées dans l'avenir sur les territoires qui sont les vôtres.

Je voudrais préciser brièvement que le Plan Bleu est un centre d'activités régionales (CAR) du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM), placé sous l'égide du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE). Nous sommes donc un organisme de coopération qui travaille sur les questions d'environnement et de développement en Méditerranée. Nous sommes historiquement basés, depuis une trentaine d'années, à Sophia-Antipolis, dans un bâtiment qui est mis à notre disposition par le Conseil général des Alpes-Maritimes. Nous avons également un établissement à Marseille, mis à notre disposition par la Ville de Marseille.

Convention de Barcelone – Plan d'Action pour la Méditerranée (PNUE/PAM)



- 1975: Les pays méditerranéens et la Communauté européenne adopte le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM)
- Le PAM est le premier programme de sauvegarde des mers régionales placé sous l'égide du PNUE.
- 1976: Les Parties contractantes adoptent la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Convention de Barcelone).
- Ce dispositif de coopération régional rassemble les 21 pays méditerranéens et l'Union européenne pour protéger les environnements côtiers et marins du Mare Nostrum.

22 Contracting Parties: Morocco, Algeria, Tunisia, Libya, Egypt, Israel, Lebanon, Syria, Turkey, Cyprus, Greece, Albania, Montenegro, Croatia, Bosnia and Herzegovina, Slovenia, Italy, Malta, Monaco, France, Spain, European Union.

Nous disposons d'un instrument politique, institutionnel, au travers de la Convention de Barcelone, avec un Plan d'Action pour la Méditerranée qui a presque 40 années d'existence. Ce dispositif de coopération régionale rassemble les 21 pays riverains de la Méditerranée et l'Union européenne, en vue de protéger les environnements côtiers et marins de cette mer commune semi-fermée.

Historiquement, l'organisation PNUE/PAM évolue dans le système onusien. Le PAM a d'abord dialogué avec les représentants des États, avec les gouvernements, avec ceux qu'on appelle des « points focaux nationaux » désignés par les pouvoirs centraux au sein des ministères de l'Environnement des différents pays méditerranéens. Or nous constatons que parallèlement aux phénomènes liés de globalisation, métropolisation et littoralisation, il existe aussi un mouvement de décentralisation, avec l'émergence de nouveaux acteurs territoriaux. Il faut donc que le système PAM s'ouvre vers de nouveaux publics cibles : la société civile, les acteurs économiques et les opérateurs privés et, enfin et surtout, les autorités locales et régionales. Il me semblait honnête de dire cela en préambule, en termes de marge de progression du système PAM.

Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable (SMDD1.0 - 2005)

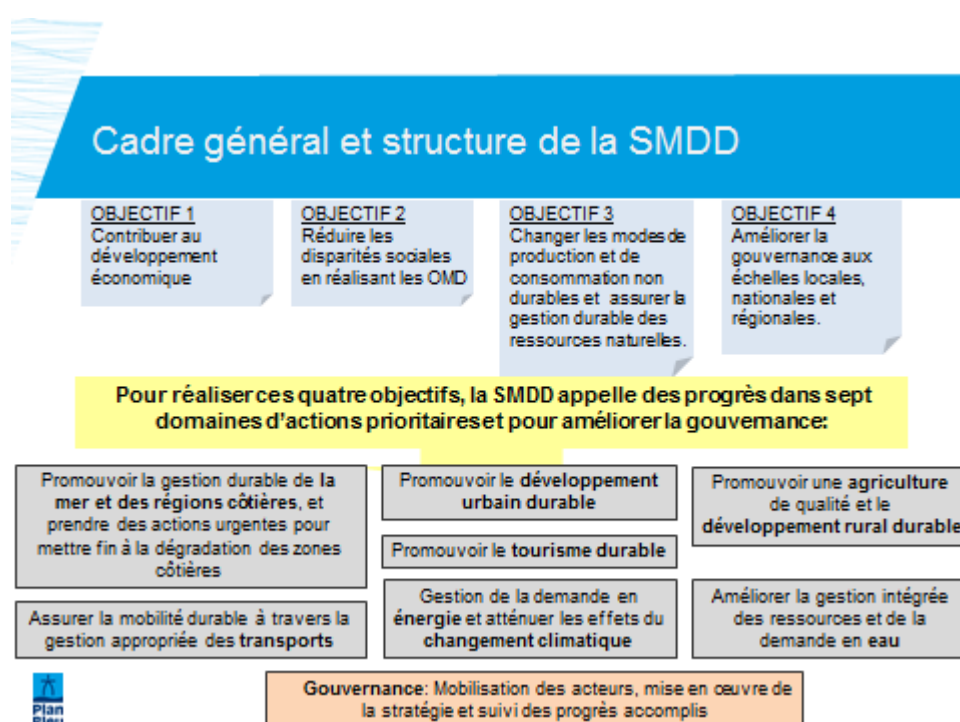


- Préparée par la CMDD (panel d'experts), la SMDD a été adoptée en 2005 par les PC à la Convention de Barcelone.
- La stratégie fournit un cadre politique intégratif pour réaliser la vision d'une région méditerranéenne durable, ainsi que pour la définition de politiques nationales de développement durable dans les pays riverains (simple, pédagogique, adaptable/adoptable).
- C'est aussi une réponse régionale à l'agenda global dans le domaine du développement durable: Agenda 21, Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), etc.

La Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD), dans sa version initiale adoptée en 2005 par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, a été développée dans la concertation pour fournir un cadre politique intégratif à l'ensemble des pays méditerranéens. Cette stratégie est pensée comme quelque chose de simple, elle fait à peine

une quarantaine de pages, elle est pédagogique et adaptable par les pays méditerranéens à leurs réalités.

Toutefois, la stratégie adoptée en 2005 a clairement manqué d'un accompagnement à l'appropriation, d'un « service après-vente », et les pays méditerranéens ne se la sont pas suffisamment appropriés. Finalement, la stratégie est restée peu ou mal connue, à telle enseigne qu'aujourd'hui la plupart des pays méditerranéens disposent d'une stratégie nationale pour le développement durable qui ne fait pas référence à la SMDD.



La diapositive n°3 présente le cadre et la structure de la SMDD initiale (SMDD 1.0) avec quatre objectifs stratégiques touchant les trois piliers du développement durable et un quatrième objectif sur la gouvernance multi-scalaire (ou gouvernance à différentes échelles : locale, nationale et régionale). Je précise que l'échelle régionale concerne ici la région Méditerranée dans son ensemble, et non les collectivités territoriales.

Sept domaines d'actions prioritaires avaient été définis. Il s'agissait plutôt d'entrées sectorielles, voire mono-sectorielles, suivantes : l'eau, l'énergie en lien avec les effets du changement climatique, l'agriculture et le développement rural durable, le développement urbain durable et la mobilité urbaine, la promotion du tourisme durable, la question des transports, la mer et les régions côtières.

La SMDD contenait une troisième partie qui s'intéressait à la gouvernance et donc à la mobilisation des acteurs, aux moyens de mise en œuvre, aux sources de financement. Était également proposée une série de 34 indicateurs prioritaires qui permettaient à intervalles réguliers de construire des tableaux de bord sur l'environnement et le développement en Méditerranée, avec un suivi régulier.

Système de suivi permettant de fournir un aperçu général et détaillé des progrès accomplis vers le développement durable en Méditerranée



MEDITERRANEAN Strategy for sustainable development follow-up
Policy Review
May 2012

MAIN INDICATORS
2013 Update

PROBLÉMATIQUE	INDICATEUR
Points de repère économiques, sociaux et environnementaux	Produit intérieur brut (PIB)
	Indice de développement humain (IDH)
	Empreinte écologique (EE)
	PIB, IDH, EE
Eau, ressources naturelles	Indice d'efficacité de l'eau
	Demande en eau
	Indice d'exploitations des ressources naturelles
	Part de la population n'ayant pas accès à une source d'eau améliorée
Energie et changement climatique	Intensité énergétique
	Part des énergies renouvelables dans le mix énergétique
	Emissions de gaz à effet de serre
	Recettes du tourisme international
Tourisme	Part de la population agricole / population rurale
	Proportion of des produits agricoles de qualité; Part de l'agriculture biologique
Développement rural, agriculture	Proportion de la population urbaine n'ayant pas accès à un logement décent
Dév.	Proportion de la population urbaine côtière ayant accès à un réseau d'assainissement
Mer, zones côtières	Aide publique au développement (APD)
	Proportion de l'APD allouée aux pays méditerranéens
	Flux de financements publics de l'UE au pays méditerranéens de l'UE
	Proportion de crédits bancaires alloués au secteur privé - Existence de systèmes financiers alternatifs aux crédits bancaires
Solidarité, engagement, financement	Taux d'alphabétisation des jeunes
	Taux de scolarité primaires et secondaires des garçons et des filles
Capital humain et participation	Dépenses publiques et privées pour la R&D, en % du PIB

- En termes de reporting et de suivi, la SMDD retient 34 indicateurs prioritaires, permettant des évaluations régionales périodiques



Plan Bleu

La diapositive n°5 présente le système de suivi permettant de fournir un aperçu général et détaillé des progrès accomplis vers le développement durable.

Besoin d'une nouvelle SMDD (1/2)

"Evaluation de la mise en œuvre de la SMDD sur la période 2005-2010 (rapport, 2011)":

- Certaines cibles ne sont plus pertinentes;
- La SMDD doit introduire des **indicateurs ciblés cohérents**;
- La SMDD doit mettre l'accent sur des problématiques émergentes telles que **l'économie verte**, ainsi que l'adaptation au et l'atténuation du **changement climatique** – problématiques insuffisamment traitées dans la version initiale de 2005;
- La SMDD doit inclure des **actions concrètes avec des échéances pour les réaliser**, davantage que des déclarations génériques (*vœux pieux*)
- ...



La diapositive n°6 expose les principaux arguments justifiant le besoin d'une nouvelle SMDD. Certaines cibles mentionnées dans la SMDD initiale (2005-2015) ne sont plus pertinentes, ce qui est positif car cela signifie que les résultats ont été atteints. Il y a donc lieu de renouveler les objectifs en introduisant dans la SMDD 2.0 des indicateurs ciblés et cohérents. La SMDD 2.0 doit mettre davantage l'accent sur des problématiques émergentes insuffisamment traitées dans la version initiale, à savoir l'économie verte ou le changement climatique. Elle doit être centrée sur des actions concrètes pour lesquelles elle doit définir des échéances de réalisation, plutôt que d'exposer des déclarations génériques qui se limitent parfois à des vœux pieux.

Révision de la SMDD

COP 18 (Istanbul, 2013)

- Lancement par le Secrétariat du PAM du processus de révision de la SMDD, en vue de soumettre une SMDD révisée à l'approbation des PC à la CB lors de leur 19ème réunion ordinaire (Grèce, 2015)
- Le Plan Bleu accompagne le Secrétariat du PAM dans le processus de révision de la SMDD: évaluation, coordination, consultation, rédaction



Révision de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable

- La révision de la SMDD1.0 est coordonnée par la CMDD, avec l'assistance du Secrétariat du PAM. Le travail technique est assuré par le PAM/PNUE à travers son CAR/PB, et avec l'appui des autres CAR.
 - La SMDD a été officiellement lancée à Malte le 14 février 2014 par le Ministre maltais du Développement Durable, de l'Environnement et du Changement Climatique.
-  → Pour soutenir le processus de révision, une plateforme collaborative est mise en ligne sur le site Internet du Plan Bleu.

Lors de la 18ème réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (COP18) qui s'est tenue à Istanbul en décembre 2013, les pays méditerranéens ont mandaté le secrétariat du PAM et la Commission Méditerranéenne de Développement Durable (CMDD), avec l'appui du Plan Bleu et des autres centres d'activités régionales, pour réviser la SMDD. L'objectif étant de soumettre à l'approbation des Parties une stratégie révisée lors de la COP19 qui aura lieu en Grèce à la fin de 2015 ou au début de l'année 2016.

Le processus de révision de la SMDD



Etapes clé de la Révision de la SMDD:

- Février 2014: Révision de la SMDD officiellement lancée à Malte
- Avril-mai 2014: Large consultation (impacts; problématiques; vision; structure)
- Juin 2014: Réunion du Comité de pilotage de la CMDD
- Juillet-novembre 2014: Groupes de travail thématiques (réunions, consultations en ligne) pour rédiger la SMDD2.0, en tenant compte des recommandations de la CMDD
- Fin 2014: Version provisoire de la SMDD2.0
- 2015: Année de consultation...
 - Février 2015: Conférence sur le développement durable, Malte
 - Juin 2015: Réunion de la CMDD, Maroc
- Fin 2015: Soumission de la SMDD2.0 pour approbation par les PC à la CB lors de leur 19^{ème} réunion ordinaire, Grèce

La diapositive n°8 liste les étapes-clés de la révision de la stratégie. Le lancement officiel a eu lieu à Malte en février 2014. Nous nous sommes ensuite attelés à rédiger un document de consultation, à la fois sur les impacts de la SMDD initiale, sur les problématiques prioritaires que devait aborder la stratégie révisée, sur la structure qu'elle devait avoir et sur une vision possible pour cette stratégie. Les résultats de cette vaste consultation ont été compilés et synthétisés et ont débouché sur un article qui portait sur la structure et la vision de la SMDD 2.0. L'article a été soumis au Comité de pilotage de la CMDD qui s'est réuni à Malte au mois de juin 2014 et six axes thématiques prioritaires - qui sont en réalité six axes transversaux - en ont été extraits, à savoir : (i) la mer et les côtes ; (ii) les ressources naturelles, le développement rural et l'alimentation ; (iii) le climat ; (iv) les villes durables et la GlZC ; (v) l'économie verte et les modes de production et consommation durables ; (vi) la gouvernance.

Dans le même temps, des groupes de travail thématique ont été constitués, comportant un total d'environ 400 participants, dont :

- Des acteurs du système PAM, notamment des points focaux nationaux,
- Des organisations régionales accréditées comme partenaires du PAM,
- Des membres de la CMDD,
- Des organisations régionales qui travaillent sur des thèmes spécifiques liés à l'environnement et au développement dans la région,
- Des scientifiques, des experts, des consultants, des « compagnons de route » du Plan Bleu. En effet, la grande force du Plan Bleu ne réside pas tant dans sa

capacité d'expertise en interne que dans son réseau de partenaires et de décideurs à différentes échelles dans les pays méditerranéens.

Nous avons également fait appel à sept consultants-experts, six experts thématiques (un pour chacun des axes) et un conseiller senior sur le développement durable, pour nous aider rédiger la SMDD 2.0. S'en est suivie une phase de consultation (octobre-novembre 2014), avec une consultation en ligne sur les différents axes de la SMDD 2.0, ainsi que des réunions en 'présentiel' pour avoir des échanges en face-à-face. A ce jour, les experts thématiques ont remis leurs copies et nous sommes en train de finaliser le pré-projet de la SMDD révisée.

L'année 2015 sera une année de consultation avec une importante conférence sur le développement durable et la SMDD qui aura lieu en février, à nouveau à Malte. Nous bénéficions d'un important soutien du gouvernement maltais, la présidence de la CMDD étant maltaise avant. Le Maroc prendra le relais en 2015, avec l'organisation en juin d'une réunion officielle de la CMDD. Nous aurons ensuite à préparer un 'projet de décision' à soumettre à l'approbation des Parties contractantes à la Convention de Barcelone en vue de l'adoption formelle de la stratégie révisée. Nous espérons que la SMDD 2.0 soit adoptée lors de la COP19 qui aura lieu en Grèce.

Les axes thématiques transversaux de la SMDD2.0

1. **Les mers et les côtes** ; y compris les efforts visant à assurer un Bon État de l'Environnement des écosystèmes méditerranéens marins et côtiers
2. **Les ressources naturelles, le développement rural et la nourriture** ; y compris des liens non seulement aux habitats marins et côtiers, mais aussi aux habitats terrestres et aux eaux douces
3. **Le climat** ; y compris les impacts du changement climatique sur les ressources naturelles et les secteurs socio-économiques et les réponses possibles
4. **Les villes durables** ; y compris l'urbanisation côtière et la Gestion Intégrée des Zones Côtières, le transport terrestre, les déchets, les infrastructures, le logement et l'énergie
5. **La transition vers une économie verte** ; y compris la production et la consommation durables
6. **La gouvernance** ; y compris le financement, les questions liées à la Convention d'Aarhus, et la participation et la coopération publiques.

Cette diapositive présente les axes thématiques transversaux de la SMDD 2.0. Dès le début du processus de révision de la SMDD, la Commission méditerranéenne de CGLU, qui est également un compagnon de route du Plan Bleu, a été sollicitée pour participer aux différents exercices de consultation. A ce titre, je dois remercier Laurence GRIETTE et spécifiquement Catherine SIMO pour nous avoir accompagnés, tout au long de cette année 2014, afin de porter la voix des autorités locales et régionales et faire en sorte qu'elle soit audible au sein de cette SMDD 2.0.

Je vous propose maintenant de passer en revue un certain nombre de résultats sur l'axe 4 qui portent sur les villes durables : l'étalement urbain consommateur d'espace, l'urbanisation côtière, le phénomène de littoralisation, ainsi que cet outil appelé gestion intégrée des zones côtières, le transport terrestre, la production et le traitement des déchets, les infrastructures, le logement et l'énergie. Le thème est relativement vaste.

Je vous propose une lecture des problématiques prioritaires identifiées pour ce thème n°4 sur les villes durables, puis de balayer ensemble les huit orientations stratégiques. Vous pourrez alors me faire part de vos recommandations d'actions à l'échelle locale, en lien avec ces différentes orientations stratégiques. Vos commentaires permettront de modifier ou d'infléchir les problématiques identifiées.

Les problématiques provisoires identifiées sur le thème 4 « Villes durables » sont les suivantes :

- **Première problématique** : L'urbanisation linéaire du littoral. Le phénomène de littoralisation a été mentionné comme problème d'aménagement et de protection inadéquats des zones côtières. Il recoupe les problèmes d'étalement urbain, la construction illégale, ainsi que la 'gentrification' des zones côtières avec un phénomène d'éviction des communautés locales - en tout cas un phénomène d'embourgeoisement des littoraux méditerranéens.
- **Deuxième problématique** : La dégradation de la qualité de vie et de la santé publique dans les villes, en raison de la congestion de la circulation automobile, due notamment à l'augmentation des déplacements individuels avec des véhicules privés à moteur, la production du bruit, la mauvaise qualité de l'air, le problème de réseaux d'assainissement inadéquats et l'augmentation de la production de déchets urbains.
- **Troisième problématique** : La réduction de la résilience côtière à cause de catastrophes naturelles, elles-mêmes aggravées par les effets du changement climatique.
- **Quatrième problématique** : Le manque de cohésion économique et sociale urbaine, en raison d'un déséquilibre territorial régional et de la pauvreté urbaine

persistante, en particulier dans les bidonvilles et les quartiers d'habitat non réglementaire (habitat spontané).

- **Cinquième problématique** : L'augmentation de la demande en énergie, couplée avec une faible efficacité énergétique.
- **Sixième problématique** : L'insuffisance de l'énergie produite à partir de sources renouvelables (cette problématique peut presque être fusionnée à la problématique précédente).

A la demande de Monsieur le Président [du Conseil politique], nous allons à présent passer en revue les huit orientations stratégiques, puis nous procéderons à un tour de table pour que cette discussion puisse être alimentée en fonction des suggestions des uns et des autres. Nous compléterons les orientations stratégiques selon vos souhaits exprimés.

- Orientation stratégique n°1** Mettre en conformité l'aménagement du territoire et des littoraux avec les règles et instruments respectifs pour faciliter la décongestion côtière. Cette orientation concerne la planification territoriale et les règlements urbanistiques existants.
- Orientation stratégique n°2** Encourager l'urbanisation inclusive et durable et renforcer les capacités pour la planification et la gestion territoriales participatives, intégrées et durables.
- Orientation stratégique n°3** Promouvoir la réhabilitation des zones urbaines historiques (centres anciens, médinas).
- Orientation stratégique n°4** Soutenir le renouvellement urbain systémique et intégré en mettant l'accent sur la cohésion économique, sociale et territoriale, en renforçant spécifiquement des valeurs telles que « des logements sûrs et abordables » et « des services de base pour tous », en restructurant l'habitat insalubre et en intégrant les zones de peuplement périphériques, en sauvegardant les littoraux en tant que bien public, en protégeant la biodiversité urbaine et en augmentant les espaces verts ouverts au public. Cette orientation rassemble de nombreux éléments et s'intègre dans la politique de la ville, dans la planification territoriale stratégique et intégrée.
- Orientation stratégique n°5** Promouvoir la gestion durable des déchets dans le contexte de l'économie circulaire.

- Orientation stratégique n°6** Stimuler la mobilité urbaine durable et améliorer l'accessibilité des agglomérations en réduisant la dépendance aux véhicules privés à moteur.
- Orientation stratégique n°7** Renforcer la résilience urbaine en identifiant les vulnérabilités et les risques territoriaux économiques et sociaux dans les espaces urbains. Faire la promotion de solutions durables et intelligentes.
- Orientation stratégique n°8** Améliorer l'aménagement des territoires côtiers et des littoraux en réduisant les demandes en énergie et en transport. Promouvoir les pratiques d'écoconstruction.

Monsieur Mohamed BOUDRA : Je vous remercie beaucoup pour cette présentation. Nous allons à présent faire un tour de table.

M. Ghassan SAMMAN: Merci pour la présentation de la mise en place de la stratégie. Je voudrais cependant ajouter quelque chose. Nous avons passé une année et demie à Barcelone, au sein de l'Union pour la Méditerranée, à la préparation d'une Stratégie Euro-Méditerranéenne de Développement Urbain Durable visant à créer un cadre commun et partagé pour le développement de stratégies et de projets. Je souhaiterais qu'un lien soit établi entre ces deux stratégies afin que nous puissions tirer le meilleur profit en tant qu'autorités locales. Par ailleurs, je vous rappelle que dans le cadre de la révision des objectifs du Millénaire pour le Développement, nous avons avec CGLU poussé et obtenu l'ajout d'un objectif spécifique pour le développement urbain durable : l'objectif n°11 « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables ». Nous espérons que cet objectif sera définitivement adopté fin 2015. Merci, Monsieur le Président.

M. Jean ROATTA: Je connais bien le Plan Bleu et je suis familier avec cet organisme. L'année prochaine l'Union pour la Méditerranée aura 20 ans. Comme je suis un homme pragmatique, je regarde toujours ce qui a été dit et fait après 20 ans d'existence, l'âge adulte pour un homme ou pour une femme.

Les directives de l'Union pour la Méditerranée relèvent de décisions nationales. Or, vous vous adressez ici à des élus locaux, dépendants de ces décisions nationales.

Le programme de travail de l'Union pour la Méditerranée mentionne la dépollution de la Méditerranée qui représente 0,7 % des océans dans le monde, mais où le trafic maritime est le plus dense, et où 300 millions de touristes se rendent chaque année. Or, le tourisme consomme énormément d'eau : les populations locales en consomment 100 litres par jour, là où les touristes en consomment 300 litres. La question de l'assainissement et du traitement de l'eau représente un problème d'avenir important mais qui nous dépasse, nous, présidents de

Conseils régionaux et maires de grandes villes. C'est une décision qui doit être prise à toutes les échelles : locale, nationale et internationale. Il ne sert à rien de demander à un seul pays d'opérer l'assainissement de l'eau ou de ne pas rejeter de déchets car vous savez très bien que la pollution ne connaît pas de frontières.

Par ailleurs, l'assainissement représente un coût important. Là aussi, il faut aider les acteurs des pays dans lesquels les programmes d'assainissement ne sont peut-être pas assez développés. L'Europe peut nous aider à condition qu'elle accorde des moyens aux acteurs des pays du Sud.

Le travail que vous faites est remarquable et nous avons dans tous les cas besoin de résultats concrets et si cela dépend en grande partie des décisions nationales, associer les élus locaux à ces décisions est une garantie supplémentaire d'atteinte de ces résultats

Je voudrais aussi mentionner la pollution atmosphérique. En Espagne, le trafic de camions, à destination du Maroc uniquement, s'élève à 4,8 millions. La déclaration finale du Sommet de Paris signée en 2008 mentionnait pourtant les autoroutes de la mer. Et Il serait en effet préférable que les camions empruntent des bateaux entre Marseille et Tanger. Nous avançons sur un projet qui concernerait 20 % des camions passant par les voies maritimes, soit, pour l'Espagne, 20 % de pollution en moins, 20 % de trafic en moins et 20 % d'accidents en moins.

Le travail que vous faites est remarquable, mais il y a certaines réalités notamment financières qui en limitent la portée. Par exemple, Marseille vient de faire une deuxième usine de traitement des eaux qui coûte très cher au contribuable. Les autres villes se donnent-elles les mêmes moyens ? Tous les pays de la Méditerranée devraient pouvoir disposer des mêmes moyens pour gérer l'environnement et les déchets. La question du coût se posera, mais je pense qu'on peut y répondre s'il existe une véritable volonté. Je souhaite que nous réagissions et non que nous subissions.

Le travail que vous faites est remarquable et je m'inspire souvent des études que vous nous communiquez.

Monsieur Mohamed BOUDRA : Merci. La parole est à Monsieur M. Ghassan SHAKAA.

M. Ghassan SHAKAA : Merci monsieur le président. Je suis désolé d'intervenir aussi souvent, mais la situation économique et politique de la Palestine me contraint à m'exprimer de la sorte.

Je remercie le Plan Bleu pour cette présentation. Je suis ravi de m'exprimer au nom de l'Association des autorités locales de Palestine dont je suis le Président. Je pense qu'un tel plan, une telle stratégie pourrait beaucoup nous aider. Nous exprimons notre reconnaissance à l'Europe pour les fonds, les subventions qu'elle nous accorde afin de pouvoir réaliser des projets qui concernent en grande partie l'environnement et la vie du citoyen palestinien. Nous devons exprimer notre reconnaissance à l'Europe alors que l'Europe elle-même connaît une crise économique.

En tant qu'autorités locales en Palestine, nous travaillons avec plusieurs partenaires dans le monde, gouvernements ou sociétés privées, avec des intérêts partagés, sur un mode gagnant-gagnant. A titre d'exemple, je citerai un projet que nous avons réalisé avec l'un des pays européens et qui concerne l'épuration des eaux usées dans la région ouest de la Cisjordanie. Il est possible actuellement, me semble-t-il, de réutiliser les eaux usées dans l'agriculture, ce qui représente un intérêt environnemental parce qu'il va nous permettre aussi de produire de l'eau potable.

D'autres projets sont en cours, notamment un projet concernant le traitement des déchets solides qui doit nous aider à réduire l'impact des déchets sur l'environnement. Après l'étude de faisabilité, il s'est avéré que l'ensemble des partenaires y trouverait un intérêt économique et financier, la Palestine autant que le financeur du projet.

Nous espérons que nos appels aux États à travers le monde ou aux sociétés privées pour qu'ils financent de tels projets, trouvent un écho favorable. Les sociétés d'investissement pourraient aussi tirer profit dans un secteur qui a déjà été évoqué par notre ami du Plan Bleu : le tourisme. La Palestine représente un pays touristique par excellence, avec un potentiel important. Jéricho est la plus vieille ville du monde et cela prend tout son sens depuis que la Palestine est devenue membre à part entière de l'Unesco. La Palestine est également riche de ses lieux saints et de son patrimoine romain. Nous souhaitons que votre commission mentionne et motive l'implantation de tels projets pour pouvoir progresser ensemble.

Je crois que nous pourrions résoudre beaucoup de problèmes, comme par exemple les conflits. Je ne suis pas homme à penser que la paix est possible entre un pauvre et un riche, ou entre un dominant et un dominé. Je pense que pour nous aider à établir la paix, il faut d'abord nous aider à combler le fossé économique entre nous. Rapprochez-nous les uns des autres. Nous pourrions ainsi réaliser une paix juste et durable. Merci, Monsieur le Président.

Mme Michèle TREGAN : Je tiens à saluer ce Plan Bleu que je découvre car il me paraît tout à fait remarquable. Nous ne nous inspirons pas assez de ce qui est fait en transversal, en Nord-Sud et en Sud-Nord. Sur certains sujets, notre Région [Provence-Alpes-Côte d'Azur] a une expérience intéressante qu'elle peut partager.

Nous avons notamment beaucoup travaillé sur la transition énergétique. Nous disposons d'un pôle de compétitivité, « Cap Energie », qui réunit les grands acteurs de l'énergie, les citoyens et d'autres. Le travail réalisé sur la transition énergétique doit déjà être partagé à l'échelle régionale.

Les travaux que nous opérons avec les grands acteurs implantés au Maghreb concernent ces sujets-là : les énergies renouvelables, la baisse de la consommation énergétique, la mobilisation des habitants. Nous avons l'expérience d'un éco-quartier en développement,

porté par l'EPA Euroméditerranée. Il existe d'autres expériences d'éco-quartiers qui se sont mutualisées pour s'encourager les unes les autres et se faire connaître à d'autres endroits.

Les enjeux du problème des déchets sont colossaux. Comment développer le tourisme quand on trouve des poubelles géantes aux portes des villes ? Nous devons travailler à la réduction et au traitement des déchets, comme proposé dans le contexte de l'économie circulaire, et en priorité à la réduction des déchets. L'utilisation de sacs plastiques est une catastrophe absolue pour l'environnement, la mer, la sécurité de notre Méditerranée, notre bien commun à tous.

Enfin, nous devons mobiliser les habitants sur ces sujets. Nous y travaillons beaucoup avec Annick DELHAYE qui est très attachée à ces sujets et a beaucoup travaillé sur l'information des citoyens. S'il reste des marges de progrès à faire sur ces questions, l'expérience de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur peut être aussi partagée avec vous.

Monsieur Mohamed SEFIANI : Pour ma part, je vais être bref. Je salue le très bon travail fait par le Plan Bleu.

J'ai quelques petites remarques à faire. Nous parlons beaucoup des territoires du littoral, ce qui est normal car le littoral accueille des populations dans le cadre de l'exode rural mais le littoral regroupe aussi des villes touristiques. Au Maroc, la ville touristique par excellence n'est pas littorale, puisqu'il s'agit de Marrakech et il y en a d'autres.

Je suis totalement d'accord avec Monsieur Jean ROATTA de mentionner l'eau. C'est un sujet important, comme celui du tourisme, parce que c'est important pour la Méditerranée. L'interconnexion entre les villes et leurs alentours n'a pas été mentionnée non plus. Or, c'est un point important car on ne peut pas avoir une ville durable à côté d'un territoire qui ne l'est pas.

M. Sami HOCHLAF : Je considère que les thèmes et les orientations stratégiques sont très importants. Je vais peut-être répéter ce que de mes collègues ici présents ont déjà énoncé. Je prends le cas de la Tunisie.

Nous avons une insuffisance dans le traitement des eaux usées, malgré l'existence d'un office national, l'ONAS. Nous traitons uniquement 30 % des eaux usées. Nous devons également traiter les eaux pluviales qui sont aujourd'hui abandonnées.

La valorisation des déchets est en projet en Tunisie. A Sousse, nous sommes d'ailleurs en train d'élaborer un projet de valorisation des déchets, en partenariat avec la Ville de Nice.

Quant au réchauffement climatique et à celui de la Méditerranée, prenons l'aspect positif du climat méditerranéen : l'énergie solaire. Le photovoltaïque n'est pas du tout exploité, non seulement en Tunisie mais aussi chez ses voisins, l'Algérie, le Maroc, la Lybie, ou encore les pays du sud de l'Europe et c'est une piste à creuser pour l'ensemble de la Méditerranée. Je

pense que les prochaines décennies seront les décennies de l'énergie solaire parce qu'on ne peut plus compter sur le pétrole dont la durée de vie est désormais comptée. Je pense que l'énergie solaire va prendre le relais.

Monsieur ROATTA a évoqué précédemment l'appui de l'Union pour la Méditerranée aux pays du Sud. Je pense que son appui politique est plus important que son appui financier. Si, par exemple, une directive de l'Union pour la Méditerranée engageait les pays du sud de la Méditerranée à se pencher sérieusement sur le traitement des eaux usées, les politiques nationales iraient dans ce sens, sans aide financière. L'appui politique de l'Union pour la Méditerranée suffirait. Je vous remercie.

Madame Agnès RAMPAL : Je voulais rebondir sur le sujet des éco-quartiers. Finalement, nous avons tous la même façon de vivre autour de la Méditerranée. Nous avons le même climat, les mêmes jardins, les mêmes plantes. Il serait utile de définir ce qu'est un éco-quartier pour une ville méditerranéenne. Il s'agirait d'un éco-quartier exemplaire qui pourrait être reproduit tout autour de la Méditerranée, puisque en somme, nous connaissons les mêmes problématiques. Avec le réchauffement climatique qui va aller croissant, ces modèles d'éco-quartiers pourraient même être étendus plus au nord de la simple couronne méditerranéenne.

Monsieur Mohamed BARRADA : Je voudrais soulever la question du coût de cette stratégie qui représente un programme ambitieux. Est-ce que vous avez des estimations de ce coût parmi les partenaires du Nord ? Est-ce qu'elle a déjà été appliquée ailleurs et dispose-t-on d'indicateurs ? Vous avez mentionné un tableau de bord. Normalement, celui-ci doit nous donner une idée de l'applicabilité de cette stratégie.

Je voudrais ajouter que Nouakchott souffre d'une insuffisance au niveau de l'assainissement. Les coûts d'assainissement sont énormes et nous n'avons pas de système d'assainissement. Les mécanismes de financement sont difficiles à appliquer pour nous, en tant que ville et capitale. Je partage donc notre expérience.

Vous mentionnez la nécessité d'un programme de cohésion économique et sociale. A Nouakchott, nous avons déjà créé des conseils de concertation au niveau de chaque commune. Ces conseils de concertation impliquent la société civile, des acteurs locaux, des autorités déconcentrées et concentrées. Nous avons donc pu mettre en place des programmes de développement local et nous bénéficions ainsi d'une certaine expérience, mais ce qui manque vraiment, c'est le financement de certains projets pour le développement durable. Je vous remercie.

Monsieur Mohamed BOUDRA : Avant de donner la parole à Monsieur Le Tellier, j'aimerais aussi ajouter quelques mots. Nous avons pris note que la thématique de l'eau et du traitement des déchets est un point important et urgent. L'épuration des eaux usées permet de récupérer

l'eau, comme on le fait au Maroc, pour l'arrosage des espaces verts et des terrains de golf. L'eau peut donc aussi être utilisée pour l'agriculture et d'autres choses. Nous avons également noté la réduction des déchets, le recyclage, etc.

Monsieur Le Tellier, pouvez-vous résumer les axes que nous devons prendre en compte ?

Monsieur Julien LE TELLIER : Je ne me permettrai pas d'être prescriptif, loin de là. En tout cas, je vous remercie très sincèrement pour les différentes déclarations. J'en ai pris bonne note. Je m'appuierai également sur les minutes du Conseil afin de produire un rapport. Je ne peux pas effectivement répondre à tout ce qui a été dit et je n'ai pas réponse à tout.

Je retiens néanmoins la nécessité d'avoir des solutions gagnant-gagnant. Je l'ai déclinée dans mes notes en :

- Solutions multi-acteurs : acteurs supranationaux, acteurs nationaux, collectivités territoriales, société civile, opérateurs privés,
- Solutions multi-secteurs : les secteurs sont manifestement liés. On parle de plus en plus du Nexus Eau-Energie, ou du Nexus Eau-Sécurité alimentaire par exemple.
- Solutions multi-composantes : les composantes économiques, sociales et environnementales doivent être intimement liées.

J'ai particulièrement apprécié ce que vous avez dit sur le tourisme. Je pensais non pas à Marrakech, mais à Chefchaouen dont vous êtes le Maire. Le Plan Bleu a travaillé sur le tourisme et sur les tendances non durables du tourisme en Méditerranée. Il est certain que nous avons une sur-fréquentation des littoraux et que les pressions sont exacerbées sur les territoires côtiers et littoraux, en particulier en période estivale avec un pic saisonnier de fréquentation, accompagné des plus fortes consommations en eau, en énergie et en transport. Il y a lieu d'accompagner ce mouvement ou en tout cas de porter le message de 'dé-densifier' ces espaces littoraux et côtiers et d'avoir une meilleure articulation entre le tourisme littoral balnéaire et le tourisme culturel des arrière-pays. Je pense notamment aux travaux conduits par le professeur Mohamed Berriane, géographe marocain de l'université Mohammed V de Rabat et de l'Université euro-méditerranéenne de Fès. Il a travaillé précisément sur le littoral de Tétouan et son articulation avec l'arrière-pays et donc avec la ville de Chefchaouen.

Quant à la question du financement, je n'ai pas de réponse précise à ce sujet. Je peux vous dire que dans le cadre de nos exercices de consultation, le financement a été le point le plus difficile à traiter. Comment évaluer le coût d'une mesure, d'une action ? Comment identifier les possibles sources de financement pour décliner ces actions, en sachant qu'en général, ces sources de financement sont multiples et qu'il existe un effet d'agglomération entre les différentes sources de financement ? L'argent étant le nerf de la guerre, il y a lieu de se poser très sérieusement cette question. Je vous remercie très sincèrement.

Résumé des avis et recommandations des élus locaux et régionaux méditerranéens :

➤ **A propos de la SMDD en général :**

- Les axes de la SMDD reflètent bien les défis des territoires méditerranéens et la stratégie pourra effectivement guider les actions à mettre en œuvre à l'échelle locale (communes, régions).
- La mise en cohérence avec les autres stratégies et notamment, pour le volet urbain, avec la Stratégie euro-méditerranéenne de développement urbain durable de l'Union pour la Méditerranée est indispensable. Il est important que la SMDD établisse des liens avec les objectifs de développement durables (ODD) en cours d'élaboration.
- La gouvernance multi-niveau est un point essentiel pour la mise en œuvre des actions recommandées : les décisions internationales et nationales conditionnent en partie les actions des autorités locales et régionales.
- Au vu de l'importance du secteur du tourisme dans l'économie des pays méditerranéens, des dégradations qu'il entraîne mais également du grand potentiel en matière de développement économique durable qu'il représente, il serait bon de lui accorder une place spéciale.
- La transition énergétique et le développement de la production d'énergie solaire doivent se trouver au cœur des stratégies nationales et territoriales de développement durable.
- Le tableau de bord des indicateurs de suivi proposé par la SMDD devrait être accompagné d'un tableau indiquant les montants financiers que représentent les actions prioritaires proposées. Cela permettrait aux acteurs et en l'occurrence aux autorités locales et régionales d'avoir une idée de la faisabilité pour eux de ces actions.

➤ **A propos de l'axe « Villes durables » :**

- Les problématiques de cet axe reflètent également bien les enjeux majeurs du développement urbain durable pour les agglomérations et territoires méditerranéens.
- Les questions liées à la gestion de l'eau et à l'assainissement doivent être considérées comme un enjeu prioritaire nécessitant des actions massives et la mise à disposition de fonds importants par le biais de la coopération internationale (Commission Européenne, partenaires privés, bailleurs de fonds et coopération décentralisée notamment).
- Les expériences d'éco-quartiers devraient être davantage partagées et à partir de cela, un modèle d'éco-quartier spécifiquement adapté aux villes méditerranéennes pourrait être conçu (orientation stratégique n°2).
- La gestion des déchets, notamment solides doit également être une priorité et le développement des circuits d'économie dite circulaire est urgent (orientation stratégique n°5).